

LE RÔLE DES ACTEURS

Toute une communauté à éduquer !

Le succès d'un Plan de Déplacements Domicile-Ecole dépend de l'implication de tous. On peut identifier une série de partenaires qu'il faut associer ou consulter, tant pour le Plan de Déplacements Domicile-Ecole, que dans les cas plus précis, d'un Pédibus® ou d'un autobus cycliste.

→ LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-ECOLE :

Si l'initiative du projet émane le plus souvent d'un groupe de parents, la collectivité locale, des enseignants motivés ou un directeur d'école peuvent aussi en prendre l'initiative.

Dans tous les cas, le projet doit être intégré en amont à un cadre de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs concernés qui doivent s'associer dans une démarche partenariale :

- **Les parents** : des acteurs centraux qui décident du mode de déplacements de leur enfants.
- **Les enfants** sont les acteurs à cibler pour initier des changements comportementaux pour les générations futures.
- **La communauté éducative** (l'inspecteur départemental, le correspondant départemental délégué à la sécurité routière, les directeurs d'établissement, le personnel enseignant, le personnel médico-social) : un rôle primordial car le projet peut être monté en classe avec leur soutien. De plus, leur message sur l'écomobilité a un impact sur les enfants mais aussi sur les parents.
- **La mairie** : un acteur fédérateur qui apporte une assistance technique, financière...
- **Le Grand Lyon** met à disposition différents outils pour concevoir le projet : formation annuelle, questionnaire, logiciel d'assistance, programme d'éducation à l'environnement...
- **Les différentes associations** : parents d'élèves, cyclistes, randonneurs, éducation à l'environnement.
- **L'autorité organisatrice de transports urbains** : syndicat de transport, intercommunalité.
- **La police municipale** veille au respect des règles de sécurité routière aux abords de l'école.
- **Les centres sociaux** sont des partenaires qui peuvent proposer des activités pédagogiques aux enfants pour faire avancer le projet.

DES PRINCIPES DE BASE À RESPECTER :

- > Chaque Plan de Déplacements Domicile-Ecole est différent. Il doit être adapté à une école précise, un quartier, des parents, des enfants...
- > Un Pédibus® ou un autobus cycliste ne doit jamais exclure l'école maternelle pour ne pas séparer les fratries.



DE LA CONCERTATION A LA PARTICIPATION

La concertation peut reposer sur un comité de pilotage, un conseil d'école, un conseil de quartier ou de village. Ce principe de concertation doit perdurer tout au long de l'élaboration du plan afin d'aboutir à un dispositif consensuel qui permettra l'appropriation du projet par les acteurs locaux et leur mobilisation, facilitant ainsi la mise en œuvre des actions.

Une fois les actions mises en place, le comité de pilotage continue à se réunir pour les évaluer, proposer éventuellement des modifications..

Quelles que soient les actions retenues, il est recommandé que l'ensemble du dispositif proposé soit validé par les différents acteurs concernés.

ACTEURS

LA MAIRIE

Dans ce type de démarche de proximité, quelle que soit la personne ou l'école qui lance une initiative écomobile de type Plan de Déplacements Domicile-Ecole, la municipalité est un partenaire incontournable du projet.

Elle est le mieux à même de coordonner les opérations et de concilier les différents partenaires pour atteindre le consensus. Il est aussi important qu'elle s'investisse dans un travail d'éducation et de sensibilisation des acteurs locaux.

Son rôle est souvent moteur : elle est inspiratrice, organisatrice et permet de nouer plus facilement des partenariats avec des acteurs de l'agglomération, du Grand Lyon, de la Région, de l'Éducation, de l'Environnement, de la Santé ou de la Sécurité routière.

Elle intervient enfin au moment du bilan et de l'évaluation du dispositif.

Plan de Déplacements Domicile-Ecole

1) Lorsque la ville souhaite lancer des Plans de Déplacements Domicile-Ecole, elle doit identifier le ou les écoles où cette démarche semble la plus pertinente.

Pour cela elle peut s'appuyer sur :

- Un diagnostic des conditions de circulation et de sécurité au sein du périmètre scolaire
- Une rencontre avec les directeurs d'école
- Une participation des écoles de la ville à la journée internationale « Marchons vers l'école ».

Pour décider d'engager la démarche dans une école, plusieurs critères sont à analyser :

- Problème de congestion de la voirie
- Dépendance automobile des accompagnateurs
- Problèmes d'accidents ou dangers
- Motivation des acteurs locaux : directeurs d'école, enseignants, parents
- Les actions antérieures de la municipalité pour remédier à ces problèmes.

2) Dans l'école volontaire, la Mairie peut alors participer à la réalisation du diagnostic :

- Accessibilité : quels sont les parcours Domicile-Ecole les plus fonctionnels à pied ou en vélo ?
- Mobilité : quels sont les modes de transports utilisés par les familles pour les trajets Domicile-Ecole ?
- Sécurité : Y a-t-il des points dangereux sur le parcours, où se situent-ils ?

3) Participer à l'élaboration des propositions :

- Mise à disposition du matériel : gilets de signalisation, brassard, fanions...
- Reconnaissance ou élaboration de lignes marquées d'arrêts
- Réalisation d'aménagements de voirie en concertation avec les parents : sécurisation, signalisation des chemins vers l'école, pose de panneaux....
- Diffusion de supports de communication.

→ BUDGET ÉVENTUEL

Pour un Pédibus® ou un autobus cycliste

- Cinq Panneaux Pédibus® ou autobus cycliste : 2 200 €, fournis et posés sur potelet (petit poteau soutenant le panneau)
- Cent gilets réfléchissants : 600 € (offerts par le Grand Lyon)
- Cinq cent brassards fluorescents : 2 000 €

Estimation de l'intervention d'un bureau d'études

- Plan de Déplacements domicile-école : assistance ponctuelle (une journée) : 800 €,
- Prédiagnostic : 1 100 €
- Accompagnement et suivi : 2 450 €
- Réalisation du Plan de Déplacements domicile-école en entier, incluant une semaine expérimentale : 5 750 €
- Plan de Déplacements de Collège/Lycée : 7 350 €

L'élu aux affaires scolaires du 5^{ème} arrondissement de la ville de Lyon s'est efforcé de faire le lien entre les différents partenaires et le Grand Lyon.

Il a choisi les écoles concernées en lien avec les directeurs.

Il a inscrit le projet dans le quartier en mettant à contribution les Centres Sociaux et les associations de parents dans un esprit de concertation.

La mairie de Villeurbanne s'est chargée d'assurer l'édition du livret pro-déplacements doux, élaboré par les parents de l'école Croix-Luizet, a été un soutien pour la journée expérimentale du 22 septembre.

Elle a assuré :

- La communication
- Certaines modifications de voirie
- Les photocopies...

ACTEURS

→ LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA MAIRIE

> Les élus municipaux

Le premier rouage concerne les élus chargés des dossiers enfance, éducation, transports, environnement... S'il est indispensable d'informer l'ensemble des élus concernés, il n'est pas nécessaire que tous s'impliquent de la même façon dans la mise en oeuvre du projet.

Cependant, la présence active à toutes les étapes du plan, d'un élu local, référent proche du terrain, qui est désigné par le maire, constitue un atout supplémentaire de réussite.

La présence du maire de la ville, ou de son représentant, lors de réunions stratégiques, est souhaitée.

> Les services techniques

Tout Plan de Déplacements comporte un aspect technique et implique une bonne connaissance des conditions de circulation et des caractéristiques de la voirie.

Les responsables locaux doivent donc s'assurer du **concours des services techniques municipaux et communautaires** :

- Cadre de vie
- Affaires scolaires
- Voirie, circulation, déplacements
- Santé
- Travaux, urbanisme, bâtiments publics
- Environnement

Tous doivent être conscients qu'ils vont se trouver par cette initiative, face à une demande concrète des parents d'élèves quant à l'accessibilité à l'école, la sécurisation de ses abords ou le partage de la voirie...

Même si la présence de chaque service n'est pas nécessaire à toutes les réunions, une **communication régulière et une étroite collaboration entre les services municipaux** concernés est indispensable pour la réussite de nombreuses actions.

Selon le contexte local, chacun des services pourra s'impliquer plus ou moins activement aux différentes étapes du projet.

Dans tous les cas, il est utile de rechercher **la transversalité** : chaque service apportera ses compétences pour enrichir le projet, afin qu'il serve à la collectivité toute entière. Cette pratique devrait profiter à la conception des nouvelles écoles (cheminements scolaires sécurisés, prise en compte de la distance domicile-école...).

La désignation d'un **"chargé de projet"**, jouant le rôle d'interface entre les différents acteurs impliqués, à l'intérieur comme à l'extérieur de la municipalité, apparaît indispensable pour assurer la durabilité du projet. Un technicien doté de qualités relationnelles avec une pratique de la concertation constituerait le relais idéal.

Il est conseillé de faire ensemble, parents, élus et techniciens, le parcours des itinéraires envisagés afin de garantir un maximum de sécurité sur la ligne Pédibus ®.

> La police municipale

Parmi les services municipaux, il est impératif d'associer la police municipale, notamment afin d'affiner le diagnostic sécurité routière lors des expérimentations de Pédibus ® ou d'autobus cycliste.

Elle pourra mettre à disposition ses équipes pendant les semaines expérimentales. Son soutien permettra par exemple de mieux assurer le respect des feux de signalisation ou le non-stationnement sur les passages.



ACTEURS

Travailler avec les parents d'élèves et leurs associations dès le lancement de l'opération est fondamental. Sans eux, la pérennisation des dispositifs écomobiles est impossible. Choisir de participer à un projet type pédibus® relève d'un effort de SOLIDARITE et non de bénévolat.

LES PARENTS

Obtenir l'adhésion du plus grand nombre des parents pour que leur enfant utilise régulièrement le pédibus® ou l'autobus cycliste, est le facteur clef de la réussite du projet.

Pour cela, il est nécessaire d'informer toutes les familles le plus complètement sur :

- L'organisation : la gratuité, les horaires...
- La souplesse : les possibilités d'accompagnement en fonction des disponibilités de chacun : une fois par semaine voire une fois par quinzaine, accompagnement sur seulement une portion de trajet...
- Les mesures de sécurité
- L'encadrement
- Les responsabilités...

Les parents doivent participer activement (seuls ou avec le soutien de la municipalité et / ou d'un bureau d'études) au montage de Pédibus® ou d'un autobus cycliste et en assurer le fonctionnement régulier.



L'information peut se transmettre lors des conseils d'école, des réunions des parents d'élèves, par voie d'affichage.... Mais pour faire passer le message, rien de mieux que « le bouche à oreille », pour les familles étant peu ou pas investies dans la vie de l'école.



Les arguments pour convaincre :

• Le gain de temps :

Grâce au pédibus®, on ne fait le trajet domicile-école plus que quelques fois par semaine au lieu de plusieurs fois par jour.

• La convivialité et la solidarité pour les parents :

C'est le moyen de connaître d'autres parents, ses voisins... de rompre un éventuel isolement et de créer une communauté d'entraide.

• Découvrir les dangers de la route :

Aller à pied, en vélo, en trottinette, en roller... à l'école permet à l'enfant de découvrir son quartier. Il peut ainsi :

- apprécier les dangers de la circulation,
- apprendre à respecter les règles de la sécurité routière
- se déplacer de façon plus autonome...

Le nombre d'accidents de trajet augmente chez les 11/12 ans à leur arrivée au collège. Les enfants accompagnés en voiture ont en effet moins appris à connaître les dangers de la route (donc avec une plus faible éducation à l'autonomie).

• Les bienfaits de l'exercice physique :

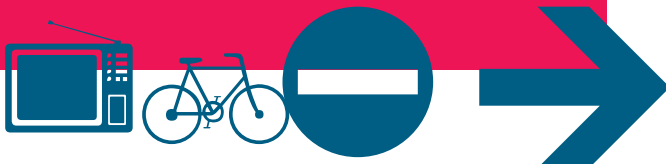
Aller à l'école à pied c'est pratiquer une activité physique régulière qui :

- amoindrit le risque d'obésité
- diminue le stress
- favorise un sommeil de qualité...

Et bien sûr tous ces bénéfices s'appliquent aussi aux parents accompagnateurs.

• La convivialité pour les enfants :

Aller à l'école en groupe, c'est le moyen de se faire de nouveaux copains.



ACTEURS

Sur le terrain?

- Pour chaque ligne, les parents décident du trajet, ajustent les horaires et recueillent les inscriptions des enfants.
- Il est important d'avoir un parent « référent ». Une personne qui peut accueillir les nouvelles familles, faire le lien avec la mairie et l'école...
- Une liste des coordonnées de chaque famille est tenue à jour et distribuée à chacun: les parents préviennent si leur enfant ne fait pas partie du pédibus®, s'il est malade...
- Le parent « conducteur » vérifie la présence des enfants inscrits et assure la conduite du groupe. Il porte un signe comme un badge, une chasuble ou une casquette, qui permet de l'identifier.

Pour la pérennisation, il est important de veiller à élargir le nombre de parents impliqués pour effectuer un roulement plus régulier sous la forme d'un système d'échange de services.

Concernant les questions d'assurances et de responsabilités, il est préconisé d'associer le bénévolat de parents à un organe permanent de gestion et de coordination. Celui-ci peut prendre la forme :

- D'une association de parents d'élèves existante
- D'une association créée pour la gestion de la ligne ou d'un prestataire de la Ville. Par exemple une association de services de proximité.



Ce qui a changé concrètement depuis le Pédibus® :

Simplifier la vie quotidienne des familles en apportant une nouvelle solidarité :

Nathalie et Isabelle habitent dans le même immeuble, à un étage d'intervalle et ont toutes les deux un enfant en bas âge. Pour éviter d'emmener le bébé quand c'est à leur tour de conduire le Pédibus®, elles déposent l'enfant chez celle qui ce jour là reste à la maison.

Cela est un réel gain de temps car il n'y a pas à habiller l'enfant pour sortir dehors, à prendre la poussette...

Une nouvelle convivialité entre voisins :

Depuis la mise en place du Pédibus® entre les voisins d'une même résidence, la vie quotidienne est plus joyeuse. Les enfants se retrouvent après l'école pour jouer ensemble dans le jardin ou chez les uns et les autres. Les familles se connaissent et organisent des goûters...



ACTEURS

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

> Les directeurs et les directrices d'écoles :

La concertation doit se poursuivre par l'information des directeurs et des directrices d'écoles. Leur investissement est important car ils sont à la charnière des relations avec :

- Les enseignants
- Les parents et les enfants
- La municipalité
- L'inspection académique

Ils permettent la diffusion des informations aux parents et aux enfants par :

- La distribution de documents via les carnets de correspondance (lettres d'invitation, tracts...)
- L'affichage des planning et des plans des lignes de Pédibus ®, d'autobus cycliste et Covoiturage
- La rencontre des parents à la sortie de l'école...

Par leur connaissance des familles, ils permettent d'identifier les parents les plus motivés. C'est à dire ceux qui sont prêts à s'impliquer dans une démarche écomobile et à participer à la conduite d'un Pédibus ®, d'un autobus cycliste ou de Covoiturage.

Le Plan de Déplacements Domicile-Ecole pour être vraiment performant peut-être intégré au Projet d'Ecole.

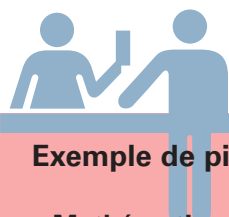
> Les enseignants :

Les enseignants, relais indispensables pour informer enfants et parents, peuvent suivant leur niveau de sensibilisation :

- Distribuer des documents d'information aux parents par le biais des enfants
- Travailler avec les enfants sur un questionnaire d'enquête pour connaître les modes de déplacements des familles
- Animer des débats sur le sujet avec les élèves
- Mettre en place des activités pédagogiques sur le thème de l'écomobilité scolaire
- Faire le lien entre le projet et le programme scolaire.

Leur engagement permettra de motiver davantage les enfants à participer à l'opération en facilitant leur compréhension du dispositif de Pédibus ® ou d'un autobus cycliste (fonctionnement, respect des règles...)

Ils font vivre la démarche après le départ des parents dont les enfants quittent l'école primaire.



Exemple de pistes pédagogiques

- **Mathématiques** : comptage, histogramme, graphique établis d'après les comptages Français : «écriture de slogans», chants, histoire, saynètes
- **Arts visuels** : réalisation de tracts, affiches, dessins, illustration des moyens audiovisuels (appareil photo, caméscope, magnétophone...)
- **Biologie** : établir un lien entre les déplacements doux et une bonne hygiène de vie / éducation à la santé
- **Education civique** : respect des règles, code de la route, premiers gestes
- **Repérage dans l'espace** : localisation cartographique, chronométrage des trajets Domicile-Ecole à pied, en voiture, en vélo...

> L'équipe médico-sociale de l'école :

Il est aussi judicieux d'associer le médecin et / ou l'infirmière scolaire au projet car ils peuvent participer à des actions informatives sur les bienfaits de l'exercice physique.

Pour la prévention de l'obésité, il est conseillé de pratiquer au moins une demi-heure d'exercice physique modéré par jour (recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé). Le Pédibus ® et l'autobus cycliste sont des bonnes solutions pour être sûr d'y arriver au quotidien.

L'équipe médico-social peut aussi informer sur les risques encourus par les enfants asthmatiques.



ACTEURS

LES ENFANTS

Ils représentent tout à la fois la cible du projet et ses plus grands promoteurs. Au sein d'un groupe scolaire, les enfants de maternelle doivent être associés.

Le Plan de Déplacements Domicile-Ecole

Dans la conduite du diagnostic, la participation des élèves peut se traduire par la distribution d'un questionnaire sur leur perception des différents modes de déplacements vers l'école. Le sujet pourra ainsi être abordé en classe comme dans la cellule familiale.

Les enseignants pourront les aider à comprendre les questions relatives à l'environnement, la santé, l'activité physique, la sécurité... et les encourager à s'exprimer (dessin ou récit) au sujet de ce qu'ils remarquent en marchant, contrairement à ce qu'ils manquent lorsqu'ils sont en voiture.

Le Conseil Municipal des Enfants ou le Conseil des Délégués de classes ou d'école, lorsqu'ils existent, peuvent être à l'initiative de l'opération et en être l'organisateur. Ils sont le lien idéal pour motiver les enfants et les inciter à participer à l'organisation de la journée : appel à idées, rédaction de documents, dessins d'affiches...

Le Pédibus ® et l'autobus cycliste

Les enfants forment le Pédibus ® ou l'autobus cycliste ! La bonne humeur des enfants et leur satisfaction d'être « avec les copains » constituent le meilleur outil de promotion. Par les conversations dans la cour de récréation, les enfants inscrits favorisent l'adhésion des nouveaux camarades.

Ils sont également prescripteurs auprès de leurs parents, tant pour leur participation à l'accompagnement que pour le respect des règles de sécurité routière.

La rédaction d'**une charte ou l'élaboration** des panneaux d'arrêts amplifiera leur sentiment d'appartenance.

Les actions des enfants :

- Fabrication de pochoirs pour marquer le trajet au sol
- Concours de dessins pour orner les arrêts du Pédibus ® ou de l'autobus pédestre
- Travail d'expressions écrites pour trouver des slogans...

A Saint Germain au Mont d'Or, l'adhésion des enfants a été spectaculaire après que les convois de Pédibus ® soit accompagnés par des clowns.



ACTEURS

LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE QUARTIERS

> Pour les actions pédagogiques complémentaires

Une concertation avec les associations est à établir pour la mise en place d'actions pédagogiques complémentaires.

On peut mentionner :

- Les comités de quartier
- Les centres sociaux
- Les associations sportives, pédestres, cyclistes
- Les associations de riverains
- Les associations « d'anciens »
- Les associations d'éducation à l'environnement
- La prévention routière ou les mutuelles ou sociétés d'assurance.

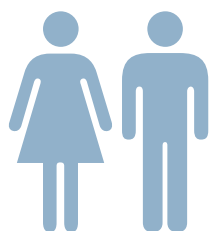
> Les association de riverains et conseils de quartiers

Les citoyens sont souvent ceux qui sont les plus affectés par les congestions de la circulation lors de l'embarquement ou du débarquement. Ils doivent absolument être impliqués si la municipalité suggère des restrictions additionnelles au stationnement ou tout autre changement aux infrastructures physiques (par exemple une implantation de techniques de ralentissement du trafic).



Le Centre Social Champvert de Lyon 5ème a permis aux enfants qui fréquentaient le centre de réaliser les dessins qui illustrent les panneaux du Pédibus®. Il a également participé à la coordination logistique du projet.

Cette opération a permis d'amplifier des contacts entre le centre social et le groupe scolaire. Des contacts d'autant plus justifiés que le centre social est fortement impliqué dans l'accompagnement scolaire de certains élèves de Champvert Ouest.



UN PLAN POUR GÉRER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-ÉCOLE

Le plan de Déplacements Domicile-Ecole est un outil développé école par école, qui vise à la modification durable de la mobilité des enfants (donc des futurs adultes) et des parents autour des écoles.

C'est une démarche partenariale qui a pour objectif un meilleur cadre de vie.

→ COMMENT ALLER À L'ÉCOLE AUTREMENT QU'EN VOITURE ?

• **Le Pédibus® ou l'autobus cycliste** fonctionnent sur le même principe qu'un autobus. A tour de rôle, des parents conduisent, à pied ou à vélo, un groupe d'enfants vers l'école tout en faisant des arrêts sur le trajet pour récupérer les enfants qui rejoignent le convoi. Plusieurs lignes desservent une même école.

• **Utiliser la marche pour aller à l'école** : les parents peuvent de façon individuelle accompagner à pied leurs enfants à l'école plutôt qu'en voiture.

• **Les transports en commun** : les déplacements peuvent s'articuler avec bus, métro ou tramway. Plusieurs enfants peuvent ensemble voyager, commencer ou finir leur trajet jusqu'à l'école. Là encore les enfants sont accompagnés à tour de rôle par des parents solidaires.

• **Le covoiturage** : le principe est de conduire, au sein d'une même voiture, le maximum de passagers dont les trajets sont les mêmes. Les familles qui habitent loin de l'école peuvent à tour de rôle conduire les enfants, si l'automobile ne peut pas être remplacée par un autre mode de transport.

Le plan de déplacements Domicile-Ecole s'appuie donc sur le principe d'entraide et d'échange de service entre des parents volontaires et solidaires.

Les plans de déplacement domicile-école dans le Grand Lyon de 2001 à 2003 :

Sur la communauté urbaine de Lyon, le 5^e arrondissement de Lyon, avec les écoles primaires de Champvert Ouest et des Gémeaux, a été le premier en 2001 / 2002 à utiliser cette méthodologie proposée par le Grand Lyon.

Fin 2002 / début 2003, dans le cadre du programme européen Provider, des Plans de Déplacements Domicile-Ecole ont été réalisés dans trois écoles et se poursuivent à Feyzin, à Saint-Genis-les-Ollières et à Villeurbanne.

En 2004, il y avait 7 écoles sur 6 communes (Charbonnières-les-Bains, Curis-au-Mont-d'Or, Lyon 5^e, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, et 2 écoles à Villeurbanne)

En 2005, 25 écoles ont des plans effectifs (communes supplémentaires : Bron, Caluire et Cuire (3 écoles), Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, La Tour de Salvagny, Lyon 1er, 4^e et 7^eNeuville-sur-Saône, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, et 2 nouvelles écoles à Villeurbanne).

→ LES OBJECTIFS

- Promouvoir une solidarité entre familles
- Créer une convivialité, une animation de la vie de quartier.

Pour les écoles maternelles et élémentaires le Plan de Déplacements Domicile-Ecole est particulièrement attentif de ne pas séparer les fratries pour différentes raisons :

- Les enfants sont les plus vulnérables aux dangers de la circulation
- La part de l'accompagnement en voiture est la plus importante
- C'est dès le plus jeune âge qu'il faut développer les bons réflexes d'écomobilité
- Bien qu'en régression, la marche constitue déjà une pratique courante dans les écoles primaires
- Les communes ont la charge du primaire ce qui facilite la communication entre les parents et les pouvoirs locaux.

→ UN PLAN DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-ÉCOLE SE DÉROULE EN TROIS GRANDES PHASES

1 - La préparation :

Il faut d'abord commencer par connaître le terrain pour lui apporter des solutions adaptées. A l'issue du diagnostic, des objectifs devront être fixés, en fonction des préoccupations et des problèmes identifiés.

2 - Le choix des actions :

Une fois les cibles identifiées, il en découle des actions adaptées à l'école et aux parents.

3 - Expérimentation, bilan et pérennisation :

Les actions sont ensuite testées, évaluées, corrigées et adaptées si besoin est, en mettant en commun le bilan de chacun, pour les programmer de manière définitive.

Des actions visant à la pérennisation sont enfin mises en place.

PLAN

> ÉTAPE 1 : LA PRÉPARATION

1/ CONSTITUTION D'UN GROUPE

DE TRAVAIL :

(Pour plus de détails, voir la fiche « Le rôle des acteurs »)

Le projet maximisera ses chances de réussite, si un effort d'information et de sensibilisation permet à tous d'être impliqués dans le projet. Dans ce but, **le Grand Lyon met à disposition un support de présentation du Plan de Déplacements Domicile-Ecole** (Fiches au format Power Point ou imprimées sur transparents pour être projetées sur écran).

La première étape consiste à identifier tous les acteurs avec lesquels il faudra travailler.

Les personnes à contacter et à convaincre sont :

- **Les services municipaux** : élu ou adjoint chargé des affaires scolaires ou de l'enseignement ou des déplacements...
 - **Les parents d'élèves, leur association**
 - **La direction de l'école et l'équipe pédagogique**
 - **Les enfants**
 - **Toute forme associative** qui entre dans le cadre du projet : riverains, association d'éducation à l'environnement, prévention routière, centres sociaux...
- Ce groupe de travail sera porteur du projet dans un cadre de débat public concerté.

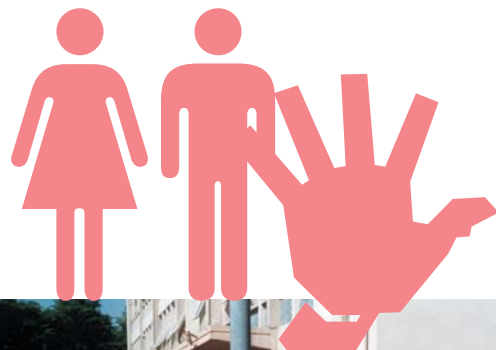
Il est important d'avoir **une personne de référence**, un peu plus investie, qui sensibilisera les différentes parties et servira de lien entre tous les acteurs.

Il est possible que certains acteurs refusent, au départ, de participer mais il ne faut pas se décourager pour autant. L'expérience a prouvé que lorsque le projet prend vie, l'intérêt des personnes grandit et qu'elles sont plus disposées à apporter leur aide. La participation des différents acteurs est aussi variable selon chaque école. Dans un cas les parents d'élèves sont porteurs du projet, dans d'autres cas c'est la mairie ou l'équipe enseignante qui en sont les instigateurs... L'important est donc d'avoir des personnes motivées pour s'engager dans le projet, quel que soit leur statut.

EXEMPLE À L'ÉCOLE LES GÉMEAUX, 5^{ème} ARRONDISSEMENT DE LYON :

Constitution d'un groupe de travail local réunissant :

- Des parents élus
 - Le directeur de l'école
 - L'élu aux affaires scolaires du 5^o arrondissement de la Ville
 - La Directrice du Centre Social
 - Les personnes ressources de la Division Prévention Santé Enfant de la Ville de Lyon : infirmière ou assistante sociale
 - Le Responsable Education à l'environnement de la Mission Ecologie urbaine du Grand Lyon : Chef de ce projet.
 - Le consultant du bureau d'études Targeting
- Ce groupe s'est réuni à 5 reprises.



PLAN

2/ LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic consistera à réaliser, dans un premier temps, une collecte des données disponibles sur l'école et le quartier et dans un second temps, une analyse de ces données.

Le Grand Lyon met à disposition différents outils pour établir le diagnostic :

- Un questionnaire préétabli pour connaître les habitudes de déplacements des familles, ainsi que le fichier informatique (sous Excel) pour exploiter les données collectées (Cf. Fiche « Questionnaire » et/ ou le site Internet du Grand Lyon).
- Une photo aérienne du périmètre scolaire.

La collecte des données :

Il convient maintenant d'agir pour connaître l'environnement avec lequel on veut travailler

1 - Connaître les habitudes de déplacements des familles

Pour cela nous vous recommandons d'utiliser le questionnaire joint, établi par le Grand Lyon.

Pour toucher l'ensemble des familles, il est recommandé de faire passer le questionnaire aux familles par le biais des enfants.

Un travail peut être effectué en classe afin d'associer les enfants au projet.

2 - Connaître le périmètre scolaire



EXEMPLE D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

les enfants peuvent « jouer au journaliste » et interviewer leurs parents en posant les premières questions de l'enquête. Les parents remplissent seuls le reste du questionnaire.

Informations que vous pouvez collecter	Où ? comment ?	Pour quelle utilité ?
La carte scolaire : Chaque école a une carte scolaire, les enfants résidant dans ce périmètre dépendent de cette école.	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole • Mairie • Inspection académique 	Délimiter le périmètre où résident les enfants afin de localiser leurs lieux d'habitation sur leur carte.
La carte des circulations douces	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie 	Adapter le Pédibus ® ou l'autobus cycliste au trajet le plus sécurisé.
La carte des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Transport en commun de la commune. • Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Eventuellement utiliser les transports en commune pour le trajet du Pédibus ® ou du Covoiturage. • Eventuellement demander un arrêt à proximité de l'école aussi bien dans le but de déposer les enfants, que de permettre aux parents accompagnateurs d'utiliser le bus pour continuer leur trajet.
Les projets urbains de la ville : Zone 30, pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte d'éventuel aménagement de la voirie pour le tracé du Pédibus ® ou de l'autobus cycliste • Demander des aménagements qui ne sont pas à l'ordre du jour : un passage piéton à un endroit dangereux, des ralentisseurs, des pistes cyclables.
Les points noirs du trajet	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage sur le terrain 	Une sortie sur le terrain, avec un recueil de témoignage des riverains, est indispensable car il permet de faire le point sur les dangers de la route et de faire connaître le projet aux habitants du quartier.

PLAN

3 - Cartographier les lieux de résidence des enfants par rapport à l'école

La cartographie a différents objectifs :

- Construire le trajet du Pédibus®, de l'autobus cycliste ou de la ligne de covoiturage.
- Faire prendre conscience aux parents de la proximité de leurs lieux de résidences par rapport à l'école et de la concentration des élèves sur les mêmes zones géographiques.

Une carte est beaucoup plus parlante que n'importe quel discours pour montrer que le Pédibus®, l'autobus cycliste ou le covoiturage sont non seulement possibles mais aussi très pratiques.

La cartographie peut faire partie d'un travail pédagogique et être réalisée en partie par les enfants avec l'aide de leurs instituteurs et de leurs parents : cela permet d'associer les différents acteurs au projet.



Outils nécessaires à la cartographie	Où les trouver ?	Les étapes
Liste des enfants scolarisés en primaire (maternelle + élémentaire) et leurs lieux d'habitations	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole • Par le biais du questionnaire donné aux familles 	<p>1/ Reporter sur le plan la résidence de chaque enfant.</p> <p>2/ Identifier à partir de l'échelle du plan les tranches de distances : *500m *1000m *1500m *3000m (Ces distances sont à adapter pour chaque périmètre scolaire et sont données à titre d'exemple)</p> <p>3/ En prenant pour centre l'école, dessiner des cercles en prenant comme rayon l'équivalent des distances précédentes.</p> <p>On obtient 5 zones circulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 0 à 500 m • de 500 à 1000 m • de 1000 à 1500 m • de 1500 à 3000 m • plus de 3000 m <p>On peut ainsi voir à quelle distance se situent les enfants de l'école.</p>
Un plan du périmètre scolaire avec échelle, numéro et nom des rues	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Lyon • Mairie • Sites Internet 	
Un compas		

EXEMPLES D'ACTIVITÉS AVEC LES ENFANTS

• Voir quel est le mode de transport le plus rapide :

Faire chronométrer par les enfants, le temps de leur trajet avec différents modes de transport (la marche, le vélo, la voiture, les transports en commun), du moment où ils ont fermé la porte de la maison jusqu'à l'arrivée à l'école. Cette expérience montre que la voiture n'est pas le mode le plus rapide : il faut aller jusqu'à la voiture (parfois garée loin, dans un garage souterrain...), attacher les enfants, trouver un stationnement à proximité de l'école...

- Faire le repérage sur le terrain avec les enfants pour leur montrer les différents risques liés à la route.
- Faire effectuer la cartographie par les enfants.

PLAN

L'analyse des données

A l'aide du fichier informatique mis à disposition par le Grand Lyon, il convient d'exploiter les données recueillies au cours de l'enquête :

- La localisation des enfants par rapport à l'école.
- Le nombre d'enfants venant à pied, en vélo, en voiture, en transport en commun et pratiquant le covoiturage.
- Les motivations des parents ayant recours à l'automobile.
- Le potentiel de participation des parents pour être accompagnateur d'un Pédibus®, d'un autobus cycliste, d'une ligne de covoiturage ou dans les transports en commun.

Une réunion pour présenter l'enquête et ses résultats aux parents est une occasion d'activer le dialogue et surtout de recruter des accompagnateurs.

> ÉTAPE 2 : LE CHOIX DES ACTIONS

Chaque école est particulière et adopte un plan qui lui est spécifique : il n'existe pas de « recette toute prête à appliquer ».

Quelques conseils :

- Chaque solution retenue devra être accompagnée d'un détail de la mise en place technique et juridique (cf. : Fiche méthodologique « Responsabilité et Assurance »).
- Il vaut mieux commencer par une action modeste mais dont les résultats seront visibles rapidement et par tous, pour motiver l'ensemble des acteurs à persévérer dans cette voie.
- Les expériences les plus réussies sont celles qui jouent sur plusieurs tableaux : aménagement de la voirie, incitation aux déplacements doux par la sensibilisation des parents et des enfants...

TÉMOIGNAGE

A chacun son Pédibus®

- « A chacun d'adapter son Pédibus® au profil du quartier, de l'école et de ses voisins, sans plaquer une définition théorique sur un plan de la ville » déclare un parent impliqué dans le Plan de Déplacements Domicile-Ecole de l'école Croix-Luizet de Villeurbanne.
- « J'ai personnellement dû renoncer à « mon Pédibus® à moi » car j'ai senti la réticence des voisins à une organisation rigide, et nous avons finalement tous gagnés en dépannages réguliers, mini-pédibus® finalement. C'est le profil de ma rue, à vous de trouver le vôtre... »

EXEMPLE DE DIAGNOSTIC : L'ÉCOLE CHAMPVERT OUEST (LYON 5^{ème})

- **Localisation des élèves par rapport à l'école :**
 - Très forte concentration des élèves dans 6 rues : 72%.
 - 3/4 des élèves habitent dans un rayon de 500 mètres de l'école.
 - **Temps du trajet suivant les déplacements :**
L'école est :
 - A moins de 5 mn à pied
 - A moins de 10 mn en voiture
 - **Modes de déplacement utilisés par les élèves :**
 - 21% viennent toujours en voiture
 - 66% viennent toujours à pied
 - 11% pratiquent l'un ou l'autre
 - **L'usage de la voiture :**
 - Un usage individuel : 71% des parents n'ont jamais accompagné d'autres enfants que les leurs à l'école.
 - 18% de « parents taxis » : ceux qui rentrent à la maison après avoir accompagné leur enfant à l'école.
 - 71% des parents poursuivent leur trajet vers leur travail après avoir accompagné leur enfant à l'école.
 - 18% des parents font des achats ou d'autres activités après avoir accompagné leur enfant à l'école.
- Des pratiques de dépose automobile à améliorer. Il faut prendre en compte la dimension du « temps » : des parents doivent se rendre à leur travail ensuite.



PLAN

1/ LE CHOIX DE LA OU DES SOLUTIONS LES MIEUX ADAPTÉES À L'ÉCOLE

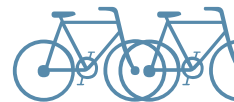
A l'issue du diagnostic, le groupe de travail :

- Étudie toutes les solutions envisageables : le Pédibus®, l'autobus cycliste, les transports en commun et le covoiturage, le développement de l'accompagnement à pied individuel
- Choisit la ou les solutions qui conviennent le mieux à l'école en fonction :
 - De la sécurité du parcours.
 - Des aménagements de voirie existants ou projetés à court terme.
 - Du nombre d'enfants habitant le même secteur.
 - Des modes de transport à disposition de chaque famille.
 - De la préférence des familles pour tel ou tel mode de transport.
 - Du nombre de parents volontaires pour être accompagnateurs et de leurs disponibilités.
- Trace les parcours suivis par les lignes de Pédibus®, d'autobus cycliste, de transport en commun ou de covoiturage.
- Fixe des objectifs pour favoriser ces solutions (cf. exemple ci-contre de Feyzin).

2/ AMÉNAGER LES ABORDS DE L'ÉCOLE

Le diagnostic et le repérage sur le terrain ont permis de mettre en relief les points noirs du parcours. La mise en place d'un Plan de Déplacements Domicile-Ecole est l'occasion de modifier, ajouter, supprimer quelques aménagements sur le chemin de l'école :

- Augmenter la durée des feux piétons pour que le Pédibus® puisse traverser en toute sécurité.
- Tracer une piste ou bande cyclable.
- Aménager un nouveau passage piéton.
- Avoir une présence policière pour faire respecter l'interdiction de « dépôt minute » en voiture des enfants devant l'école.



LE GROUPE DE TRAVAIL DE FEYZIN A RETENU COMME OBJECTIFS :

Pour la marche :

- Sécuriser les cheminements piétons en limitant le stationnement des voitures aux abords des écoles :
 - Réglementer les arrêts illicites devant et derrière l'école (action d'information puis de verbalisation si nécessaire).
 - Libérer le terrain de sports de sa vocation temporaire de parking.
- > Monter 2 ou 3 lignes de Pédibus®

Pour le covoiturage :

- Développer son usage en dehors du cercle familial
- Afficher un panneau sur le covoiturage pour que les parents souhaitant proposer ou faire du covoiturage s'inscrivent.

Pour le vélo :

- Initier la pratique du vélo en ville en dehors des heures entrée/sortie des scolaires :
 - Préparer les parcours à effectuer, les éléments à reconnaître, avoir une destination ou un thème à exploiter.
 - Regarder avec les élèves les notions de sécurité routière sur les parcours effectués.
 - Remise en service du parc de vélos enfants : révision des vélos appartenant à l'école, à ce jour laissé à l'abandon.
- > Monter 2 ou 3 lignes d'autobus cyclistes

AMÉNAGEMENT À CHAMPVERT OUEST (LYON 5^{ème})

L'aménagement d'un chemin sécurisé et éclairé dans le Parc de la Garde pourra permettre la création d'une ligne de Pédibus®.

PLAN

> ÉTAPE 3 : EXPERIMENTATION, BILAN ET PERENNISATION

1/ PASSONS À L'ACTION !

Même si au début les personnes mobilisées sont peu nombreuses, il faut se lancer pour montrer l'exemple.

L'expérience a montré que les projets débutent souvent avec peu de monde pour très vite s'agrandir.

Choisir d'une date

Aujourd'hui, il existe de nombreux événements internationaux qui peuvent contribuer à lancer ou développer le Plan de Déplacements Domicile-Ecole, en particulier le choix du Pédibus® ou de l'autobus cycliste.

- La semaine internationale « Marchons vers l'école » qui a lieu chaque année au début du mois d'octobre.
- La journée « En ville sans ma voiture ! »

Trouver des parents volontaires

L'information de chaque acteur doit se faire pendant la totalité du projet mais il faut faire un travail supplémentaire à ce stade du projet pour trouver le maximum de parents d'élèves volontaires pour être accompagnateurs à la date fixée.

L'expérience a montré que cette démarche est plus efficace quand elle est menée par les parents d'élèves eux-mêmes. Ils peuvent :

- Contacter les associations de parents d'élèves.
- Informer via le cahier de correspondance des écoliers (avec la collaboration de l'équipe enseignante).
- Distribuer des tracts devant l'école.
- Organiser des réunions invitant les parents et des intervenants qui donneront du sérieux au projet (mairie, Grand Lyon, enseignants).
- Mettre des affiches dans les halls d'entrée des résidences des familles.
- Saisir des occasions d'information comme les conseils d'écoles, les conseils de quartiers, les associations de la commune...
- Utiliser le « bouche à oreille ».

- Ou tout simplement aller frapper à la porte des voisins ou des camarades d'école de leurs enfants. Les parents d'élèves nouvellement recrutés ont aussi leur mot à dire sur les modes de transports utilisés, le tracé des lignes, les horaires de passages, les règles à respecter... La flexibilité est donc le garant de la réussite.

Faire savoir

Se faire connaître est un gage de réussite, vous pouvez donc inviter les médias pour couvrir l'événement.



TROUVER DES PARENTS VOLONTAIRES

- Une maman de l'école Jean Jaurès de Villeurbanne a mobilisé tous les parents d'élèves de sa résidence en organisant un goûter dans le jardin commun.
- A l'école Croix-Luizet de Villeurbanne, les parents d'élèves ont été à la rencontre des autres parents lors de la sortie de l'école pour donner des explications sur leur démarche. Ils ont utilisé l'exposition sur le Plan de Déplacements Domicile-Ecole mise à disposition par le Grand Lyon.

TÉMOIGNAGE :

Seul ou accompagné, il faut se lancer !

Un parent d'élève de Saint-Genis-les-Ollières a débuté son Pédibus® avec ses 2 enfants et a fini par convaincre une bonne partie des autres parents de son quartier qui forment aujourd'hui un convoi de 15 enfants.

Lettre d'accompagnement du questionnaire/enquête de mobilité domicile-école adressée à tous les parents de l'école Léon Jouhaux à Villeurbanne.

Lundi 18 octobre 2004

Madame, Monsieur

Lors de la réunion du 28 septembre, nous avons constitué un groupe de parents avec l'association de parents d'élèves concernant l'accompagnement des enfants à l'école. Combien d'enfants viennent à l'école à pied, en voiture, en vélo, en bus ? Viennent-ils avec un de leurs parents, grands-parents ou voisin ?... Quels sont les rues ou les carrefours qui semblent dangereux aux parents ? Les parents qui viennent en voiture ne peuvent-ils faire autrement ?...

Nous souhaiterions répondre à toutes ces questions pour :

- mettre en place une organisation collective d'accompagnement des enfants à pied, le Pédibus, pour les parents intéressés , où nous aurons le souci de la convivialité et de la sécurité ;
- demander des améliorations pour la traversée des rues ;
- proposer d'autres actions ou aménagements aux abords de l'école si nécessaire ;

C'est pourquoi nous vous adressons le questionnaire ci-joint qui nous aidera à répondre aux besoins de chaque parent et enfant. Vous voudrez bien le retourner à l'enseignant de votre enfant au plus tard le 22 octobre 2004. Ce questionnaire a été élaboré par des parents et la communauté urbaine de Lyon pour aider les parents à réfléchir aux déplacements domicile-école.

Nous vous inviterons fin novembre à une réunion de présentation des résultats et de propositions d'actions.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire et espérons que ce petit devoir d'un soir vous intéressera ! (Si une question vous embarrasse il n'est pas nécessaire d'y répondre.)

Bien cordialement.

Mme... (parent de CP) tél : ...

Mr... (parent de Gde section) tél : ...

Mme... (parent de CE1 - Moy section) tél : ...

Mr... (parent de Moy section) tél : ...

Mr... (parent de CE2) tél : ...

Mr... (parent de CE1) tél : ...

PS : si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à l'un des parents

PLAN

- Une autorisation parentale pour aller chercher les enfants à l'école maternelle.

AUTORISATION PARENTALE	
Je soussigné(e)	
autorise les parents suivants à récupérer mon enfant	
élève de la classe de	
à la sortie de l'école	
dans le cadre du Pédibus ®.	
Nom	Prénom



- Un document précisant les règles à respecter par les accompagnateurs et les enfants.

Pour l'accompagnement des lignes de Pédibus ® ou d'un autobus cycliste les parents accompagnateurs peuvent porter des chasubles et les enfants des brassards de couleurs fluorescentes pour :

- Etre vu par les automobilistes
- Faire connaître ces nouveaux systèmes d'accompagnement scolaire.

Des collectivités peuvent offrir les brassards pour les enfants, et prendre en charge les chasubles.



PLAN

2/ L'ÉVALUATION ET LA PÉRENNISATION

• L'évaluation

Une première évaluation « à chaud » peut se faire lors de la première semaine: qu'est-ce qui ne va pas, pourquoi, comment peut-on l'améliorer ?

Il faut être prêt à modifier le parcours, les horaires de passages des convois, les arrêts... être flexible dans l'organisation.

Une évaluation de 6 mois à un an est indispensable à la pérennisation du plan de Déplacements Domicile-Ecole. Il faut donc y apporter une attention particulière.

• La pérennisation

Continuer l'action d'une année sur l'autre, est sûrement l'étape la plus difficile du Plan de Déplacements Domicile-Ecole. Les lignes de Pédibus®, d'autobus cycliste, de covoiturage prennent souvent fin quand les enfants des parents les plus investis dans l'action quittent le groupe scolaire.

Il faut donc veiller à passer le relais d'année en année, en informant et sensibilisant constamment de nouveaux parents d'élèves, les enfants, l'équipe pédagogique, la mairie...

TÉMOIGNAGE :

Un parent du Pédibus® de l'école Croix-Luizet à Villeurbanne nous explique la mutation du plan des lignes entre la phase expérimentale et la phase opérationnelle : « un parent responsable d'une ligne covoiturage-Pédibus® a changé de famille partenaire parce qu'il y avait une incompatibilité avec la première famille (...). Une ligne a poursuivi à l'identique, se renforçant dans le temps, mais en étant flexible (4 enfants à 8h20, 6 ou 7 enfants à 16h20), et avec deux moments de covoiturage (4 enfants à 16h30).

QUELQUES ACTIONS POUR LA PERENNISATION :

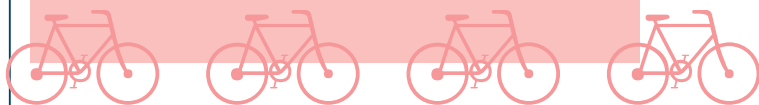
- Le gage de pérennité est d'avoir des lignes où sont représentés toutes les classes : quand les CM2 quittent l'école, les plus petits continuent les trajets. Il ne faut donc pas oublier les maternelles.
- Un courrier informatif accompagné d'une fiche d'inscription et des coordonnées des personnes responsables d'une ligne peut être donné à tous les parents inscrivant leurs enfants à l'école.
- Proposer en début d'année scolaire, une inscription des enfants au Pédibus®, à l'autobus cycliste ou au covoiturage, comme on propose une inscription à la danse, au solfège ou au foot.
- Continuer des actions d'information et de sensibilisation pour créer des nouvelles lignes de Pédibus®, d'autobus cycliste ou de covoiturage.



PLAN

Quelques constats « à chaud » de l'école Les Gémeaux dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon :

- Convivialité entre les parents. Les conductrices disent qu'elles peuvent mettre un nom sur un visage, qu'elles se tutoient à l'issue de la semaine...
- Lien entre les différents quartiers : habitat social et pavillonnaire.
- Joie observée des enfants.
- Effet d'émulation entre les enfants dans les cours de récréation : « Qui prend le Pédibus ® ? »
- Plusieurs enfants ont été prescripteurs, demandant à leurs parents de les inscrire au Pédibus ®.
- Plusieurs cas cités d'enfants habituellement rétifs à se lever qui sont prêts « avant l'heure » pour rejoindre les copains sur le Pédibus ®.
- Des enfants venus par le Pédibus ®, plus calmes et plus attentifs en classe.



L'INSCRIPTION DES ENFANTS

A Saint-Genis-les-Ollières, les parents d'élèves ont saisi l'occasion du premier anniversaire du Pédibus ® afin de recruter de nouveaux parents volontaires pour créer la troisième ligne de l'école. Sous un stand décoré par les dessins des enfants et des panneaux expliquant les objectifs et avantages du Pédibus ®, les parents proposaient un goûter à la sortie de l'école.

A Saint-Germain-au-Mont d'Or, une partie des inscriptions des enfants du début d'année, s'est fait lors du forum des associations de la commune. Un stand Pédibus ® était présent au même titre que les autres activités pour les enfants.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

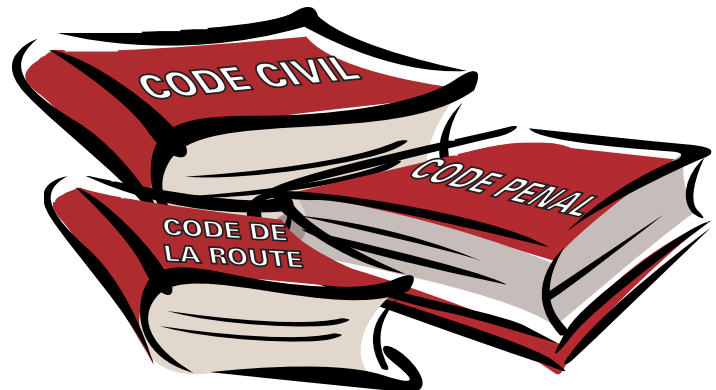
Dans le cadre d'un service de Pédibus® quelles sont les responsabilités qui incombent à chaque partie impliquée ? Les parents accompagnateurs, les communes, les organisateurs, les parents des enfants ?

RAPPEL

La responsabilité pénale permet de punir le(s) auteur(s) d'une infraction alors que la responsabilité civile permet à la victime de percevoir des dommages-intérêts pour son préjudice.

On verra, tour à tour, les responsabilités des différents acteurs impliqués dans un Pédibus® (et dans un autobus cycliste quand les règles sont différentes).

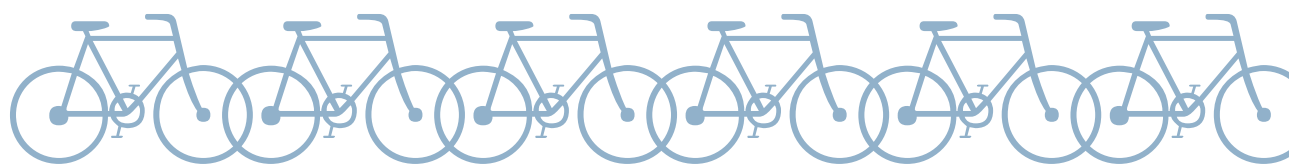
Les tableaux présentent les règles à respecter et dans le cas où elles sont enfreintes, quelles sont les responsabilités de chacun et quelle assurance peut réparer l'éventuel dommage.



→ RESPONSABILITÉ DES PERSONNES PRIVÉES

• LES PARENTS

		Exemples
Responsabilités	<p>C'est toujours la responsabilité des parents qui s'applique pour les dommages commis par leurs enfants</p> <p>(Responsabilité civile, sans faute, fondée sur la notion de garde).</p>	<p>Un enfant bouscule et blesse un autre enfant lors du trajet : c'est la responsabilité du parent qui est mise en cause.</p> <p>L'enfant manque le Pédibus® et son parent le laisse aller seul rejoindre le convoi : tout dommage survenant relève de la responsabilité civile du parent négligent.</p>
Assurances	L'assurance scolaire et l'assurance responsabilité civile familiale	



RESPONSABILITÉ

• L'ACCOMPAGNATEUR

Les responsabilités pénal et civile des accompagnateurs ne pourront être engagées qu'en cas de faute commise au cours du trajet (et non entre le domicile et l'arrêt) et ayant entraîné un dommage grave.

Il faut par exemple prouver que l'accompagnateur a enfreint les règles du code de la route :

- Traverser sur un passage piéton sans respecter les feux (art. R 412-37 du code de la route)
- Ne pas marcher sur le trottoir (dont la règle pour les groupes est la circulation sur le bord droit dans le sens de la marche).



		Exemples
Responsabilités	La responsabilité pénale des accompagnateurs pourra être mise en cause sur le seul fondement du code pénal, en cas de défaut de surveillance si cette négligence est à l'origine d'un accident grave. Il faudra dès lors apporter la preuve que c'est bien la négligence de l'accompagnateur qui est constitutive du dommage, et non le comportement de l'automobiliste ou de l'enfant.	Du fait d'une négligence avérée, un enfant s'écarte du groupe et se fait grièvement blesser par un automobiliste sans que le conducteur du véhicule ait commis une quelconque faute.
Assurances	Si aucune structure ne s'implique, les accompagnateurs peuvent être amenés à s'assurer individuellement. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les accompagnateurs qui subissent des dommages • Pour les accompagnateurs qui risquent de créer des dommages 	Elle peut être prise en charge par une structure publique (collectivité locale, école...) ou privée (par exemple, par le biais d'une association de parents d'élèves). <ul style="list-style-type: none"> → Assurance individuelle "accident corporel" → Assurance spécifique pour les dommages qu'ils risquent de créer.

→ DANS LE CAS PARTICULIER D'UN AUTOBUS CYCLISTE

• LES RÈGLES À RESPECTER

Elles sont celles de tout **conducteur de véhicule**, puisque les cyclistes sont tenus de circuler sur la chaussée, à quelques rares exceptions près.

L'article R412-34.III du code de la route évoque la possibilité pour les enfants de moins de huit ans, qui conduisent un cycle, d'utiliser les trottoirs, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons. Or, le fait que les jeunes cycliste évoluent en groupe ne manquera pas de créer une telle gêne !

Ce sont aussi celles des **piétons** lorsque le groupe circule sur la chaussée, le vélo conduit à la main (article R 412-34. III du code de la route). Dans ce cas, les accompagnateurs sont tenus d'observer les règles imposées aux piétons (voir ci-dessus).



RESPONSABILITÉ

→ RESPONSABILITÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

• LE MAIRE

Règles à respecter :

En tant que chef de la police, le maire doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Il lui appartient aussi de réglementer la circulation.

	Infractions	Exemples
La responsabilité pourra être mise en cause :	Devant les tribunaux répressifs : Si la preuve est apportée qu'il a commis une infraction à l'origine de dommages corporels importants.	Si la preuve est apportée que l'insuffisance de réglementation (absence de limitation de vitesse sur le parcours) constitue une négligence et que cette négligence a entraîné une atteinte à l'intégrité physique ou à la vie des enfants.
	Devant le juge administratif (responsabilité administrative) : En cas de carence dans l'exercice de ses compétences de police. Or, à la lecture de la loi, on s'aperçoit qu'il détient davantage de pouvoirs (il peut réglementer la circulation de diverses manières) que d'obligations (il doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues). Ce n'est que lorsqu'il faillit à ses obligations et que cette carence est à l'origine d'un dommage que sa responsabilité administrative pourra être mise en cause.	Si le manque d'éclairage ne permet pas de garantir la sécurité des déplacements sur une voie et que cette carence est à l'origine d'un accident impliquant un automobiliste et le groupe d'enfants traversant la chaussée.



• **LA COMMUNE OU L'ÉPCI**

La commune, qui a hérité en 1982 des compétences de l'Etat dans le domaine de l'enseignement du 1er degré et des questions relatives à l'urbanisme, mais aussi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération sont compétents en matière d'aménagement et de transports urbains.

La responsabilité de l'administration locale ne peut être engagée que si la faute est à l'origine d'un dommage corporel.

		Exemples
Règles à respecter	La commune, ou l'EPCI, est responsable de l'état de la voirie. Elle peut voir sa responsabilité administrative engagée pour défaut d'entretien normal de la voirie, ce qui comprend le défaut d'aménagement normal.	Si le défaut d'entretien de la voirie (nids de poule...) provoque la chute d'un enfant lors du trajet à pied ou à vélo, ou si l'absence d'aménagement (signalisation, dos d'ânes...) est considérée comme "anormale" par le juge.
Dans le cas de la participation de la commune sans service public	Le régime auquel est soumis l'initiative n'étant pas dérogoratoire au droit commun, la collectivité n'assume pas d'autre responsabilité que celle qui pourra être mise en oeuvre en cas de défaut d'entretien normal de la voirie.	
Dans le cas de la mise en place d'un service public	Un service public est constitué dès lors que trois éléments sont réunis : c'est une activité d'intérêt général, assumée par une personne publique (en régie ou par le biais de la délégation de service public) et soumise à un régime particulier prévu dans un cahier des charges.	
Responsabilité pénale	Les cas de responsabilité pénale se limiteront aux cas très particuliers où l'administration faillit à ses obligations de service public et que ses carences sont considérées comme une négligence ou une mise en danger des enfants ayant entraîné des dommages corporels graves.	
Responsabilité civile	Si un dommage survient du fait d'un retard ou d'un défaut de surveillance, la responsabilité administrative de la commune ou de l'EPCI pourra être mise en cause pour faute de service. L'administration peut toujours exercer une action récursoire contre l'agent fautif (défaut de surveillance...), mais il faut nécessairement que ce soit un agent public. Dans le cas où la commune exerce un service public, il est préférable qu'elle n'ait pas recours à des bénévoles.	

POUR EN SAVOIR PLUS :

Point juridique Ademe :

Responsabilités Accompagnement d'enfants domicile-école » par Mme Delphine Chatet-Camain, Targeting.
Disponible au Grand Lyon.

Ademe :

Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
www.ademe.fr

A Lyon

10, rue des Émeraudes 69006 Lyon
Tel : 04 72 83 46 00

A Paris

27, rue Louis Vicat 75015 Paris
Tel : 01 47 65 20 00

→ Enquête de mobilité domicile-école

→ QUESTIONNAIRE ÉLÈVE :

1) Où habites-tu ?

N° Rue
Commune

2) En quelle classe es-tu ?

.....

3) Quel âge as-tu ?

.....

4) Comment es-tu venu à l'école ce matin ? (Coche une seule réponse)

A pied	En trottinette	En vélo	En bus	En voiture	Avec un autre mode de transport :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5) Avec qui es-tu venu à l'école ce matin ? (Coche une ou plusieurs réponses)

Tout seul	Avec l'un de tes parents	Avec ta nounou	Avec un autre adulte	Avec tes frères et sœurs	Avec tes copains d'école
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6) Quelles sont les 3 façons d'aller à l'école que tu préfères ? (Choisis les trois moyens que tu préfères et numérote-les de 1 à 3. 1 étant le moyen que tu préfères) :

A pied	En trottinette	En vélo	En bus	En voiture	Avec un autre mode de transport :
<input type="checkbox"/> n°__	<input type="checkbox"/> n°__	<input type="checkbox"/> n°__	<input type="checkbox"/> n°__	<input type="checkbox"/> n°__

Maintenant tu peux jouer au journaliste en « interviewant » tes parents.

7) Comment venais-tu à l'école quand tu avais mon âge ? (Coche une seule réponse pour chacun de tes parents)

	A pied	En trottinette	En vélo	En bus	En voiture	Avec un autre mode de transport :
le papa	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la maman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8) Avec qui venais-tu à l'école quand tu avais mon âge ?

	Tout seul	Avec l'un de tes parents	Avec ta nounou	Avec un autre adulte	Avec tes frères et sœurs	Avec tes copains d'école
le papa	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la maman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9) Quel était ton mode de transport préféré? (Coche une seule réponse pour chacun de tes parents)

	A pied	En trottinette	En vélo	En bus	En voiture	Avec un autre mode de transport :
le papa	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la maman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10) Racontez-moi maintenant une histoire qui vous est arrivé sur le chemin de l'école ?

Demande maintenant à tes parents de remplir le reste du questionnaire

→ QUESTIONNAIRE PARENTS :

Cette enquête élaborée par la mission écologie urbaine du Grand Lyon a pour objectif de mieux connaître les trajets Domicile-Ecole et de trouver ensemble les moyens d'améliorer :

- La sécurité sur le chemin de l'école
- La santé de nos enfants
- Notre environnement (qualité de l'air, nuisances sonores à proximité des écoles)
- Les contraintes d'accompagnement scolaire

Nous vous remercions par avance du temps que vous consacrerez à remplir ce questionnaire. Les résultats de l'étude vous seront communiqués. Si vous rencontrez des difficultés à remplir ce document, vous pouvez consulter l'enseignant de votre enfant, le directeur de l'école ou un parent élu des associations de parents d'élèves.

1) Combien d'enfants avez-vous dans ce groupe scolaire (école maternelle et primaire)?

Prénom	Age	Classe fréquentée : petite section, moyenne section, grande section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
Aurélie	10	CM2

2) Déjeunent-ils à la cantine ? (Cochez une seule réponse)

3 ou 4 fois par semaine	1 ou 2 fois par semaine	Exceptionnellement	Jamais
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3) Est-ce que vos enfants pratiquent une ou plusieurs activités après l'école au sein du groupe scolaire ?

OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

4) A quelle distance habitez-vous de l'école ?

Distance en mètres	Cochez une seule réponse
0 à 250 m	<input type="checkbox"/>
250 à 500 m	<input type="checkbox"/>
500 à 750 m	<input type="checkbox"/>
750 à 1000 m	<input type="checkbox"/>
Plus de 1000 m	<input type="checkbox"/>

5) Localisez votre résidence sur la carte jointe.

Y a-t-il des carrefours, rues, trottoirs, passages piétons qui vous semblent dangereux pour les cyclistes ou les piétons ? Si oui, pouvez-vous les signaler en rouge sur la carte, ou nommer les rues ?

.....

6) Dans votre foyer, disposez-vous de :

Moyen de transport	Combien ?
Voiture	
Trottinette adulte	
Trottinette enfant	
Vélo adulte	
Vélo enfant	

7) A combien de temps estimez-vous le trajet de vos enfants pour aller à l'école ?

Mode de transport	Temps en minute
A pied	
En vélo	
En trottinette	
En voiture	
En transport en commun	
Autre	

8) Quel est le mode de transport le plus souvent utilisé par votre enfant pour :

Aller à l'école : sens domicile-école ?

Revenir de l'école : sens école-domicile ?

(Si votre enfant déjeune à la cantine ne remplir que les colonnes « 8h30 » et « 16h30 »)

Cochez une seule réponse par colonne.

Mode de transport	Sens Domicile-école		Sens École-domicile	
	8h30	13h30	11h30	16h30
A pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En trottinette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En bus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec un autre moyen de transport :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9) Le plus souvent votre enfant effectue les trajets pour aller et revenir de l'école :

(Si votre enfant déjeune à la cantine ne remplir que les colonnes « 8h30 » et « 16h30 »)

Vous pouvez cocher plusieurs réponses par colonne.

Mode de transport	Sens Domicile-école		Sens École-domicile	
	8h30	13h30	11h30	16h30
Tout seul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec l'un de ses parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec la nourrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec un autre adulte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec ses frères et sœurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec ses copains d'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10) Pour les parents accompagnant leurs enfants en voiture :

J'accompagne mon (mes) enfant(s) à l'école en voiture plutôt qu'à pied, en vélo ou en transport en commun parce que : (Cochez une réponse par ligne)

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord
Je fais un autre déplacement après avoir accompagné mon enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je crains les intempéries (pluie, froid, vent, neige...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'école est trop loin de mon domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai l'habitude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je crains la circulation automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai un sentiment d'insécurité (agressions, vols...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je crains la pollution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je crains l'effort physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai des enfants en bas âge et ce n'est pas pratique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas de vélo ou mes enfants n'ont pas de vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'y a pas de bandes ou de pistes cyclables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'y a pas de stationnement vélo à l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre raison à préciser :		

→ Enquête de mobilité domicile-école

11) Dans le cas où vous accompagnez fréquemment votre (vos) enfant(s) à l'école en voiture :

Vous poursuivez directement votre trajet vers votre travail	<input type="checkbox"/>
Vous déposez vos autres enfants dans une autre école ou votre conjoint à son travail, avant de continuer votre trajet vers votre travail	<input type="checkbox"/>
Vous déposer vos autres enfants dans une autre école et vous rentrez chez vous	<input type="checkbox"/>
Vous rentrez chez vous	<input type="checkbox"/>
Vous faites des achats ou d'autres activités	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>

12) La voiture, les transports en commun, le vélo et la marche utilisés pour déposer les enfants à l'école, sont à votre avis des moyens de transport : (Cochez une seule réponse par colonne)

	La voiture	La marche	Les transports en commun	Le vélo
Dangereux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pratique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bon pour la santé (prévention de l'obésité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Favorisant les relations entre habitants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Polluant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Favorisant le confort individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bon marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre à préciser :				

13) Emmenez-vous d'autres enfants que les vôtres à l'école ? (Cochez une seule réponse par ligne)

	Régulièrement (au moins une fois par semaine)	Occasionnellement (moins d'une fois par semaine)	Jamais
En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En transport en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14) Seriez-vous prêt à laisser votre enfant aller à l'école avec un groupe d'enfants accompagné d'adultes :

	Oui	Non
En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En transport en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15) Seriez-vous prêt à accompagner d'autres enfants que les vôtres à l'école ?

	Oui	Non
En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En transport en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des deux dernières questions, merci d'indiquer vos coordonnées :

Nom **Tél**

16) Exercez-vous une activité professionnelle ? Si oui merci de remplir le tableau.

	Profession	Plein temps	Temps partiel
Père (Beau-père)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mère (Belle-mère)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17) Avez-vous d'autres remarques ou conseils pour améliorer les déplacements domicile-école ?

.....

Merci beaucoup de votre participation. Rendre le questionnaire rempli à votre enfant qui le remettra à son enseignant.